

Formulaire de procuration

Le soussigné et coopérateur, (mandat),
né(e) le / / et résidant
(rue et numéro)
à (code postal et localité) et en
possession de parts d'Eoly Coopération SC Agréée, donne procuration au
coopérateur, (mandataire),
né(e) le / / et résidant
(rue et numéro)
à (code postal et localité) et en
possession de parts d'Eoly Coopération SC Agréée.

But de la procuration :

1. Participer à l'assemblée générale annuelle d'Eoly Coopération SC Agréée qui auront lieu sous forme digitale **le jeudi 2 juin 2022 à 17h30** avec les ordres du jour indiqués dans la convocation.
2. Représenter le coopérateur précité et exercer tous les droits qui peuvent être exercés.
3. Participer, au nom du coopérateur précité, à toutes les délibérations, discussions et votes et signer tous les documents nécessaires à la gestion.
4. De participer à toutes les autres assemblées générales qui pourraient se tenir à une date ultérieure avec les mêmes ordres du jour, au cas où les assemblées générales convoquées ne pourraient pas délibérer et décider valablement.
5. D'exprimer tous les votes du coopérateur précité.
6. Accepter ou rejeter tous les amendements.
7. De faire toutes les déclarations nécessaires.
8. En général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile dans le cadre de la présente procuration, même si cela n'est pas explicitement mentionné.

Le mandataire ne peut représenter qu'un seul autre coopérateur.

Si en raison de la présente procuration, le mandataire ne satisfait plus aux critères maximum en matière de procurations, la présente procuration ne doit pas être prise en considération.

Le formulaire de procuration– dûment rempli et signé – doit être remis au plus tard le **25/05/2022** par e-mail à eolycoop@cooperaties.be, ou par courrier postal à l'adresse du siège **commercial** de la société, **1420 Braine l'Alleud, Boulevard de France 9, B3**

Fait à le / /

Signature mandant,

Signature mandataire,